



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MATANE
TERRITOIRE NON ORGANISÉ (TNO) RIVIÈRE BONJOUR

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil pour le territoire non organisé (TNO) Rivière-Bonjour tenue le 23 novembre 2011 à 19 h 45 en la salle de conférence de la MRC située au 145, rue Soucy à Matane.

Présences :

M^{mes} Claudine Desjardins, maire de Sainte-Félicité
Victoire Marin, maire de Grosses-Roches
MM. Jean-Sébastien Barriault, maire de Les Méchins
Jocelyn Bergeron, maire de Saint-Jean-de-Cherbourg
Claude Canuel, maire de Matane
Garnier Marquis, maire suppléant de Saint-Adelme
Denis Santerre, maire de Baie-des-Sables
Pierre Thibodeau, maire de Saint-Ulric
Yvon Tremblay, maire de Saint-Léandre
Roger Vaillancourt, maire de Saint-René-de-Matane

Absence :

M. Yvan Côté, maire de Sainte-Paule

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de monsieur Yvan Imbeault, préfet et maire de Saint-Adelme. Mesdames Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, et Josée Roy, secrétaire administrative, ainsi que monsieur Olivier Banville, directeur général adjoint et directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme, sont aussi présents.

Ouverture de la séance extraordinaire

La séance est ouverte à 19 h 45.

Ordre du jour

- 1- Ouverture de la séance;
- 2- Constatation de l'avis de convocation;
- 3- Adoption du budget 2012;
- 4- Période de questions;
- 5- Fermeture de la séance.

RÉSOLUTION 683-11-11

CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil présents forment le quorum, constatent l'avis de convocation reçu en date du 8 novembre 2011 et prennent connaissance de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)

RÉSOLUTION 684-11-11

ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DU TNO RIVIÈRE-BONJOUR POUR L'EXERCICE FINANCIER 2012

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Matane doit procéder à l'adoption des prévisions budgétaires du territoire non organisé de la MRC de Matane pour l'exercice financier 2012;

CONSIDÉRANT QUE lesdites prévisions budgétaires comportent des dépenses de l'ordre de cent dix-sept mille trois cent quatre dollars (117 304 \$) pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2012;

CONSIDÉRANT QUE l'évaluation imposable du territoire non organisé est de 7 695 000 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Roger Vaillancourt, appuyé par monsieur Jocelyn Bergeron, et résolu à l'unanimité :

- a) Le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante;
- b) Une taxe foncière générale d'un dollar (1,1229 \$) par cent dollars (100 \$) d'évaluation de la valeur portée au rôle d'évaluation en vigueur est imposée et sera prélevée sur tout terrain, lot ou partie de lot avec toutes les constructions y érigées s'il y en a, ainsi que les roulottes en vertu de la *Loi sur les biens fonds imposables aux immeubles*;
- c) Le produit des taxes foncières est appliqué au paiement des dépenses du territoire non organisé Rivière-Bonjour de la MRC de Matane d'après l'estimation budgétaire suivante :

REVENUS

♦ Taxe foncière générale (1,1229 \$/100 \$ évaluation)	86 407 \$
♦ Remboursement de la TVQ	1 300 \$
♦ Péréquation	3 400 \$
♦ Compensation gouvernementale	248 \$
♦ Compensation gouvernementale des terres publiques	<u>25 949 \$</u>

TOTAL DES REVENUS **117 304 \$**

DÉPENSES

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

♦ Législation	900 \$
♦ Gestion financière et administrative	9 820 \$
♦ Versement CLD	621 \$
♦ Numérisation des matrices graphiques	2 787 \$
♦ Évaluation	8 288 \$
♦ Sécurité publique	26 700 \$
♦ Inforoute	505 \$
♦ Gestion des cours d'eau	7 004 \$
♦ Sûreté du Québec	<u>6 788 \$</u>

SOUS-TOTAL **64 413 \$**



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)

**AMÉNAGEMENT, URBANISME ET
MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

53 891 \$

SOUS-TOTAL

53 891 \$

TOTAL DES DÉPENSES

117 304 \$

- d) Les taxes sont payées dans un délai de trente (30) jours après la transmission du compte;
- e) Les taxes portent intérêt à un taux de 12 % l'an à compter de l'expiration du délai de trente (30) jours suivant la transmission du compte de taxes pour l'exercice financier 2012;
- f) La directrice générale et secrétaire-trésorière est, par les présentes, autorisée à préparer immédiatement le rôle de perception de l'année 2012 et à y inscrire toutes les taxes dues et exigibles en vertu des règlements municipaux et est autorisée à percevoir toutes ces taxes de la manière prévue par la Loi;
- g) Le Conseil est autorisé à transférer à d'autres postes budgétaires l'excédent de certains postes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

RÉSOLUTION 685-11-11

Il est proposé par madame Claudine Desjardins et résolu à l'unanimité de fermer la séance. Il est 19 h 50.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ


Yvan Imbeault,
Préfet


Line Ross, M.B.A.
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, soussigné, Yvan Imbeault, préfet de la MRC de Matane, ayant signé le présent procès-verbal, reconnaît et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.


Yvan Imbeault, préfet